

**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°29**

Monsieur PENON Vincent

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 24/10/2022 :- Date d'expiration : 23/10/2029
Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 24/10/2022 :- Date d'expiration : 23/10/2029
DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 21/02/2022 :- Date d'expiration : 20/02/2029
DPE avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 21/02/2022 :- Date d'expiration : 20/02/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 19/02/2023 :- Date d'expiration : 18/02/2030
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 29/11/2022 :- Date d'expiration : 28/11/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 24/10/2022 :- Date d'expiration : 23/10/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 24/10/2022 :- Date d'expiration : 23/10/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 20/02/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

